



SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

Demande de renseignements particuliers du 3^e groupe d'Opposition

AVRIL 2019

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS – 3^E OPPOSITION

Parcs

26. PAVILLON LE CERF, STATION TOURISTIQUE DUCHESNAY.....	1
41. LOIS ET RÈGLEMENTS EN PROCESSUS D'ÉLABORATION	3
43. FRÉQUENTATION DES PARCS	5
44. MOTONEIGES	7
46. REVENUS.....	9
47. PARCS NATIONAUX ET LES CHIENS	11
48. PLAINTES LIÉES AUX CHIENS.....	13
49. PANNEAUX SOLAIRES.....	15

QUESTION PARTICULIÈRE – 3^e GROUPE OPPOSITION OFFICIELLE N° 26

26. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE MODERNISATION DU CENTRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT DES AGENTS DE PROTECTION DE LA FAUNE DE DUCHESNAY AINSI QUE LES COÛTS DE CONSTRUCTION.

Les principaux travaux de construction du Pavillon Le Cerf, sont terminés.

Les coûts de constructions (incluant honoraire, œuvre d'art et autres dépenses) sont de 6 029 721 \$.

Sur ce budget, un montant de 42 237 \$ est à prévoir pour terminer complètement le projet.

QUESTION PARTICULIÈRE – 3^e GROUPE OPPOSITION OFFICIELLE N° 41

- 41. LOIS ET RÈGLEMENTS EN PROCESSUS D'ÉLABORATION, DE MODIFICATION OU PRÉVUS À LA SÉPAQ POUR 2019-2020, VENTILÉS PAR MOIS, AVEC LA DATE DU DÉBUT DU PROCESSUS ET L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX.**
-

Aucun.

43. ÉTUDES, ANALYSES ET TOUT AUTRE DOCUMENT PERTINENT SUR LA FRÉQUENTATION DES PARCS DE LA SÉPAQ POUR 2018-2019, LE TOUT VENTILÉ PAR MOIS ET PAR PARC.

La Sépaq procède, à chaque année, à une estimation de la fréquentation des parcs nationaux, à la fin de son année financière.

Pour les fins de l'étude des crédits, voici l'estimation préliminaire de la fréquentation réalisée au prorata des droits d'accès vendus.

<i>Nom du parc national</i>	<i>Nombre de jours de visite 2018-2019</i>
Aiguebelle	34 338
Anticosti	4 220
Bic	274 699
Frontenac	118 714
Gaspésie	220 832
Grands-Jardins	114 277
Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie	130 784
Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé	62 403
Îles-de-Boucherville	222 246

Nom du parc national**Nombre de jours de visite 2018-2019**

Jacques-Cartier	343 460
Miguasha	18 544
Mont-Mégantic	131 191
Mont-Orford	674 584
Mont-Saint-Bruno	996 393
Mont-Tremblant	565 923
Monts-Valin	36 920
Oka	843 361
Opémican	1 801
Plaisance	119 151
Pointe-Taillon	77 987
Fjord-du-Saguenay	155 683
Lac-Témiscouata	63 532
Yamaska	258 475
Total :	5 469 518

- 44.** ÉTAT D'AVANCEMENT DES NÉGOCIATIONS AVEC LE MILIEU CONCERNANT L'UTILISATION DE MOTONEIGES DANS LES PARCS NATIONAUX DU QUÉBEC. VENTILER PAR MOIS LES SOMMES ALLOUÉES POUR 2018-2019, AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2019-2020.
-

La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

46. BILAN DES REVENUS GÉNÉRÉS PAR LA SÉPAQ, VENTILÉ PAR TYPE D'ACTIVITÉS ET PAR RÉGION.

Revenus commerciaux prévisibles 2018-2019 par activité :

Produits	En dollars canadiens
Pêche et villégiature	47 708 832 \$
Chasse	18 147 595 \$
Restauration, boutiques et dépanneurs	20 030 204 \$
Autres activités de plein air	38 557 488 \$
Concessions et divers	3 302 282 \$
Total	127 746 400 \$

L'information par région n'est pas disponible.

47. BILAN DU PROJET PILOTE ET DÉCISION D'OFFRIR UN ACCÈS ENCADRÉ AUX CHIENS DANS LES PARCS NATIONAUX

- La Sépaq a décidé de mener un projet pilote de 3 ans dans cinq parcs nationaux afin de mesurer l'impact de la présence des chiens sur l'expérience de visite et sur le milieu naturel.
- Quelque 19 481 jours-visites-chiens ont été comptabilisés, dans les cinq parcs nationaux, durant les trois années du projet pilote.
- Le projet pilote s'est bien déroulé. Aucun incident majeur n'est survenu et les impacts de la présence des chiens sont faibles.
- Les hauts taux de respect de la réglementation et de satisfaction des clients ayant fréquenté les parcs couverts par le projet pilote ont mené à cette décision.
- La Sépaq a donc décidé de permettre l'accès des chiens à certains endroits désignés dans la plupart des parcs nationaux du Québec à compter du 17 mai 2019. Les parcs nationaux d'Anticosti et de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, en raison de leurs contraintes biologiques spécifiques et leurs particularités propres, ne permettront pas l'accès aux chiens.
- Les endroits où les chiens seront autorisés dans chacun des parcs nationaux ont été sélectionnés en fonction des impacts potentiels limités sur les milieux naturels, la capacité à y faire respecter les règles et la possibilité d'y faire cohabiter les différents usages.
- Les règles d'encadrement en vigueur pendant le projet pilote seront maintenues.
- Le respect de la réglementation et la qualité d'expérience de visite seront suivis et des ajustements pourraient être apportés si un relâchement était constaté.
- La Sépaq opte donc pour une approche intégrée et harmonieuse qui favorise le respect des milieux naturels, préserve l'expérience client tout en permettant un accès encadré aux chiens.

RÉPONSE QUESTION PARTICULIÈRE 48 : PLAINTES PROJET PILOTE CHIENS

La Sépaq a reçu 480 commentaires ou plaintes sur le projet pilote chiens via son système informatisé de gestion des commentaires :

- 351 commentaires étaient en défaveur. De ce nombre :
 - 74 ont manifesté leur total désaccord et ont dit qu'ils ne reviendraient pas dans les parcs nationaux
 - 66 étaient sur des faits observés dans la mauvaise application des règlements
 - 122 portaient sur la propreté des lieux
 - 204 visaient le comportement des visiteurs avec chien
 - 174 mentionnaient une préoccupation en lien avec la tranquillité (aboiements)
 - 136 s'inquiétaient de la nuisance possible à la faune ou à la flore
 - 108 considéraient la présence des chiens comme une menace à la sécurité des visiteurs

- 129 commentaires étaient en faveur

49. ÉTAT DE SITUATION CONCERNANT L'IMPLANTATION DE PANNEAUX SOLAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA SÉPAQ. DÉPENSES ENGAGNÉES EN 2018-2019 ET PRÉVISIONS POUR 2019-2020.

Pour l'année 2018-2019, 56,06 kilowatts de panneaux solaires photovoltaïques ont été installés à la Sépaq.

Avec l'objectif de réduire son empreinte environnementale, la Sépaq a poursuivi ses investissements en matière d'efficacité énergétique

Ainsi, plusieurs projets de conversion de chalets à l'énergie solaire ont été réalisés en 2018-2019 dans les réserves fauniques de Portneuf, de Port-Daniel, Rouge-Matawin, de Rimouski, de Matane, de Papineau-Labelle (secteur du Lac-Sifflet), des Chic-Chocs (secteur du Lac-Madeleine), des Laurentides (secteurs du Lac-F.X.-Lemieux, du Lac-Henri-Mercier et du Lac-Brûlé), de La Vérendrye –secteur Abitibi-Témiscamingue et dans les parcs nationaux du Mont-Tremblant (secteur de L'Assomption) ainsi que d'Opémican (secteur de la Rivière-Kipawa).

